



## Commandement aux fins de saisie vente

Par secours66, le 30/09/2013 à 18:35

Bonjour,

J'ai reçu aujourd'hui la visite d'un huissier de justice qui m'a remis un Commandement aux fins de saisie vente.

Dans son commandement il es notifié: **Agissant en vertu d'une ordonnance de taxe rendue par le TGI en date du 04/10/2013 dont copie jointe.**

Comme vous vous en doutez, il y a une erreur puisque nous ne sommes pas encore le 4 octobre 2013. Il s'agit d'une erreur de frappe.

Je ne conteste pas la somme que je dois par contre puis je contester les frais d'acte de 277,17 euros pour **vice de forme**?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.